N'importe il court à lui et lui baise la main. bon religieux reconnut l'ami (et qui ne connaissait pas le père Trinquet, le maître boucher, l'ex-prieur, le richard de l'endroit?) Il le rècut avec le sourire aux lèvres et lui demanda en quoi il pouvait le servir.

Père, j'ai un secret à vous confier....mais au-

paravant dites la messe. gazzato

-Peut-être désirez-vous vous confesser; je vous écoute immédiatements2 .031 .631 .531 .531 .531 (a continuer) and manner

## Province de Quepec.

## $\mathbf{AMBRE}$ and $\mathbf{U}$ with $\mathbf{P}'$

Les personnes qui se proposent do .s'adresser à la LEGISLA TURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblee Legislative respectivement (lesquelles rogles, sont publices au'long dans la "Gzette de Québec"), elles sont requises ; d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la "Gazette Officielle de Québec." en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publics dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y, sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Burcau des Bills Privés de chaque Chambre: 161 111 Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans

les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE; Greffier du Con. Lég. .012 ,010 ,050 ,100 ,000 00 1 . Tal . G. M. MUIR

Québec, 7 août 1872.

Greffier de l'Ass. Lég.